Publié le





DÉCISION DU MAIRE

Développement Artistique et Culturel AVA Décision n° DEC 2022 174

Objet : Animation de cirque à l'occasion du Marché de Noël du 10 et 11 décembre 2022

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat est signé avec Cirque Ovale – Association pour le développement du cirque en Essonne – 41 Rue Jean Raynal – 91390 Morsang-sur-Orge, pour des animations « déambulation et accueil public » et une représentation du « show chorégraphique final », le samedi 10 décembre 2022 et le dimanche 11 décembre 2022 sur la Place Henri Barbusse.

Article 2 : Le prix total de la prestation est fixé à 4 000 € TTC (Quatre mille euros).

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget primitif 2022.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,